

## CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL SYMANTEC

**IMPORTANT :** VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE AVANT D'UTILISER LE LOGICIEL. SYMANTEC CORPORATION ET/OU SES FILIALES (« SYMANTEC ») ACCEPTE(NT) DE VOUS CONCEDER LE LOGICIEL SOUS LICENCE, A VOUS, LA PERSONNE PHYSIQUE, SOCIETE OU PERSONNE MORALE QUI UTILISERA LE LOGICIEL (CI-APRES « VOUS »), A LA SEULE CONDITION QUE VOUS ACCEPTIEZ L'ENSEMBLE DES CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE. LE PRESENT DOCUMENT EST UN CONTRAT JURIDIQUEMENT OBLIGATOIRE CONCLU ENTRE VOUS ET SYMANTEC. EN OUVRANT L'EMBALLAGE SCELLE, EN CLIQUANT SUR LE BOUTON « J'ACCEPTE » OU « OUI » OU EN INDIQUANT AUTREMENT VOTRE ACCORD ELECTRONIQUEMENT, OU EN PROCEDANT AU CHARGEMENT DU LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES CONDITIONS, CLIQUEZ SUR LE BOUTON « JE REFUSE » OU « NON » OU INDIQUEZ AUTREMENT VOTRE REFUS, CESSEZ TOUTE UTILISATION DU LOGICIEL ET CONTACTEZ LE SERVICE CLIENTELE DE SYMANTEC DANS UN DELAI DE SOIXANTE (60) JOURS SUIVANT LA DATE D'ACHAT AFIN D'EN OBTENIR LE REMBOURSEMENT, DEDUCTION FAITE DES FRAIS D'ENVOI (ET DE TOUTES TAXES APPLICABLES).

### 1. Licence.

Le logiciel et la documentation qui accompagne la présente licence (collectivement, le « Logiciel ») sont la propriété de Symantec ou de ses concédants de licence et sont protégés par la législation relative au droit d'auteur. Bien que Symantec reste propriétaire du Logiciel, vous disposerez de certains droits d'utilisation une fois que vous aurez accepté la présente licence. La présente licence régit toute version, révision ou amélioration du Logiciel que Symantec peut vous fournir. Sauf modification consécutive à un certificat de licence, à un coupon de licence ou à une clé de licence Symantec (chacun de ces éléments constituant un « Avenant ») qui accompagne, précède ou suit la présente licence, vos droits et obligations relatifs à l'utilisation du présent Logiciel sont les suivants :

Vous pouvez :

- A. utiliser une copie du Logiciel sur un seul ordinateur. Si un Avenant accompagne, précède ou suit la présente licence, vous pouvez faire le nombre de copies du Logiciel qui vous a été concédé sous licence par Symantec conformément à ce qui est indiqué dans votre Avenant. Votre Avenant constitue une preuve de votre droit de réaliser ces copies ;
- B. faire une copie du Logiciel pour archives, ou copier le Logiciel sur le disque dur de votre ordinateur et conserver l'original pour archives ;
- C. utiliser le Logiciel en réseau, à condition que vous déteniez une copie sous licence du Logiciel pour chaque ordinateur qui peut accéder à ce dernier via ce réseau ;
- D. sous réserve d'en informer Symantec par écrit, transférer le Logiciel de façon permanente à une autre personne ou entité, à condition que vous ne conserviez aucune copie du Logiciel et que ladite personne ou entité accepte les conditions de la présente licence, et
- E. utiliser le Logiciel conformément aux utilisations autorisées supplémentaires indiquées ci-dessous.

Vous ne pouvez pas :

- A. copier la documentation imprimée qui accompagne le Logiciel ;
- B. sous-traiter la licence, prendre ou donner en location toute partie du Logiciel, pratiquer de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler, modifier, traduire ou tenter de découvrir le code source du Logiciel, ou créer des dérivés du Logiciel ;
- C. utiliser le Logiciel dans le cadre d'un accord d'infogérance ou de temps partagé ou dans le cadre d'accords avec un fournisseur d'accès ou de services ;
- D. utiliser une version antérieure ou une copie du Logiciel après avoir reçu un jeu de disquettes de remplacement ou une version de mise à jour. Après la mise à jour du Logiciel, toutes les copies de la version antérieure doivent être détruites ;
- E. utiliser une version du Logiciel plus récente que celle fournie avec le présent Contrat, à moins que vous n'ayez souscrit une assurance mise à jour ou que vous n'ayez autrement acquis séparément le droit d'utiliser ladite version ;
- F. utiliser, si vous avez reçu le logiciel sur un support contenant plusieurs produits Symantec, tout logiciel Symantec sur le support pour lequel vous n'avez pas reçu de permission dans un Avenant ;
- G. utiliser le Logiciel d'une quelconque manière qui ne soit pas autorisée par la présente licence, ni

H. utiliser le Logiciel d'une quelconque manière qui soit contraire aux restrictions supplémentaires indiquées ci-dessous.

#### 2. Mises à Jour de Contenu :

Certains Logiciels utilisent du contenu qui est mis à jour de temps à autre (y compris, sans que cela soit limitatif : les logiciels antivirus utilisent des définitions de virus mises à jour ; les logiciels de filtrage de contenu utilisent des listes d'URL mises à jour ; certains logiciels pare-feu utilisent des règles pare-feu mises à jour, et les produits d'évaluation des vulnérabilités utilisent des données sur la vulnérabilité mises à jour ; ces mises à jour sont collectivement dénommées « Mises à Jour de Contenu »). Vous avez le droit d'obtenir des Mises à Jour de Contenu pour toute période pour laquelle vous avez souscrit une maintenance, exception faite des Mises à Jour de Contenu que Symantec choisit de proposer moyennant un abonnement payant séparé, ou pour toute période pour laquelle vous avez autrement acquis séparément le droit d'obtenir des Mises à Jour de Contenu. Symantec se réserve le droit de désigner, à tout moment et sans vous en donner préavis, certaines Mises à Jour de Contenu comme nécessitant la souscription d'un abonnement séparé ; étant entendu, toutefois, que si vous souscrivez une maintenance aux termes des présentes qui comprend certaines Mises à Jour de Contenu à la date de souscription, vous n'aurez pas à payer de supplément pour continuer à recevoir ces Mises à Jour de Contenu jusqu'à la fin de cette maintenance, ce même si Symantec indique que ces Mises à Jour de Contenu doivent être achetées séparément. La présente Licence ne permet pas autrement au Titulaire de la Licence d'obtenir et d'utiliser des Mises à Jour de Contenu.

#### 3. Garantie à 60 jours :

Si vous êtes le détenteur d'origine du Logiciel et que vous n'êtes pas satisfait pour quelque raison que ce soit, contactez le Service Clientèle de Symantec dans les 60 jours à compter de la date d'achat afin d'en obtenir le remboursement, déduction faite des frais d'envoi.

#### 4. Garantie limitée :

Symantec garantit que le support sur lequel le Logiciel est distribué sera exempt de défauts pendant une période de soixante (60) jours à compter de la date de livraison du Logiciel. Votre seul recours, en cas de rupture de la présente garantie, sera, au choix de Symantec, le remplacement par Symantec de tout support défectueux renvoyé à Symantec pendant la période de garantie, ou le remboursement par Symantec de la somme que vous avez payée pour le Logiciel. Symantec ne garantit pas que le Logiciel répondra à vos besoins, ni qu'il fonctionnera sans interruption ou sans erreur.

**DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LA GARANTIE CI-DESSUS EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE MARCHANDE, D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER ET DE RESPECT DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE. LA PRESENTE GARANTIE VOUS CONFERE DES DROITS SPECIFIQUES. VOUS POUVEZ DISPOSER D'AUTRES DROITS, QUI VARIENT D'UN ETAT A L'AUTRE ET D'UN PAYS A L'AUTRE.**

#### 5. Exclusion de responsabilité :

**CERTAINS ETATS ET PAYS, Y COMPRIS LES PAYS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE, N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITE EN CAS DE DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES. IL EST DONC POSSIBLE QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSOUS NE VOUS SOIT PAS APPLICABLE.**

**DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE ET INDEPENDAMMENT DE SAVOIR SI TOUT RECOURS STIPULE DANS LES PRESENTES ATTEINT OU NON SON OBJECTIF ESSENTIEL, SYMANTEC ET SES CONCEDANTS DE LICENCE NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES D'EVENTUELS DOMMAGES SPECIAUX, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU SIMILAIRES, Y COMPRIS TOUT MANQUE A GAGNER OU TOUTE PERTE DE DONNEES DECOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITE D'UTILISER LE LOGICIEL, MEME SI SYMANTEC A ETE INFORME DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.**

**LA RESPONSABILITE DE SYMANTEC ET DE SES CONCEDANTS DE LICENCE N'EXCEDERA EN AUCUN CAS LE PRIX PAYE POUR L'ACHAT DU LOGICIEL. Les exclusions de responsabilité et limitations stipulées ci-dessus seront applicables, que vous acceptiez ou non le Logiciel.**

6. Droits restreints du gouvernement des Etats-Unis :

MENTION RELATIVE AUX DROITS RESTREINTS. Tous les produits et toutes les documentations Symantec sont de nature commerciale. Le logiciel et la documentation qui l'accompagne sont des « Articles Commerciaux », conformément à la définition qui est donnée de ce terme à l'article 48 C.F.R. section 2.101, composés d'un « Logiciel Commercial » et d'une « Documentation de Logiciel Commercial », conformément à la définition qui est donnée de ces termes aux articles 48 C.F.R. section 252.227-7014(a)(5) et 48 C.F.R. section 252.227-7014(a)(1), et à l'utilisation qui en est faite aux articles 48 C.F.R. section 12.212 et 48 C.F.R. section 227.7202. Conformément aux articles 48 C.F.R. section 12.212, 48 C.F.R. section 252.227-7015, 48 C.F.R. section 227.7202 à 227.7202-4, 48 C.F.R. section 52.227-14, et aux autres sections applicables du Code des Réglementations Fédérales (*Code of Federal Regulations*), le logiciel Symantec et la documentation qui l'accompagne sont concédés sous licence aux utilisateurs du gouvernement des Etats-Unis dans la limite des droits concédés à tous les autres utilisateurs, conformément aux conditions contenues dans le présent contrat de licence. Le fabricant est Symantec Corporation, 20330 Stevens Creek Blvd., Cupertino, CA 95014.

7. Réglementation relative aux exportations :

Le Logiciel et sa documentation, y compris les données techniques, ne peuvent être exportés ou réexportés en violation de la loi américaine sur les exportations (*Export Administration Act*), de ses décrets et réglementations d'application, des lois et réglementations d'autres agences américaines, ou en violation des lois d'importation et d'exportation du pays où le Logiciel a été acheté. L'exportation vers toute personne physique, toute personne morale, ou tout pays spécifiquement désigné par la loi applicable est strictement interdite.

8. Clauses générales :

Si vous résidez en Amérique du Nord ou en Amérique latine, le présent Contrat est régi par le droit de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique. Dans les autres cas, il est régi par le droit anglais et gallois. Le présent Contrat, accompagné de tout Avenant éventuel, constitue l'intégralité du contrat conclu entre vous et Symantec au sujet du Logiciel, et : (i) remplace toutes communications, propositions et déclarations antérieures ou actuelles, orales ou écrites, relatives à son objet, et (ii) prévaut sur toutes conditions contraires ou supplémentaires de tout devis, commande, accusé de réception ou communication similaire entre les parties. En cas de manquement de votre part à l'une quelconque des conditions du présent Contrat, celui-ci sera résilié et vous devrez cesser d'utiliser le Logiciel et en détruire toutes les copies. Les exclusions de responsabilité et les limitations de garantie resteront applicables au-delà de la résiliation. Le Logiciel et sa documentation sont livrés départ usine Californie, Etats-Unis, ou Dublin, Irlande, respectivement (INCOTERMS CCI 2000). Le présent Contrat ne peut être modifié que par la voie d'un Avenant accompagnant la présente licence ou d'un document écrit signé par vous et Symantec. Si vous avez des questions au sujet du présent Contrat, ou si vous souhaitez contacter Symantec pour quelque raison que ce soit, veuillez écrire à : (i) Symantec Customer Service, 555 International Way, Springfield, OR 97477, Etats-Unis, à (ii) Symantec Authorized Service Centre, Postbus 1029, 3600 BA Maarssen, Pays-Bas, ou à (iii) Symantec Customer Service, 1 Julius Ave, North Ryde, NSW 2113, Australie.

-----  
Le présent Logiciel utilise la Bibliothèque de Modèles Standard, une bibliothèque C++ de classes de conteneurs, d'algorithmes et d'itérateurs. © 1996-1999. Silicon Graphics Computer Systems, Inc. © 1994. Hewlett-Packard Company.